



Photo JO

# Non à la ratification du TSCG !

**A un mois du vote parlementaire annoncé, les initiatives se multiplient. De nouveaux comités se constituent. Nous publions ci-dessous des extraits des informations qui nous sont parvenues les 24, 25 et 26 août.**

## Un mois avant...

A un mois de la ratification du TSCG annoncée par Ayrault, le combat d'unité s'élargit, rassemblant des militants du PS, du PCF, du PG avec les militants du POI et des syndicalistes, comme on pourra le constater dans cette page. On comprend dans ces conditions pourquoi Ayrault appelle au silence dans les rangs de la majorité et au respect de la discipline. On lira en page 3 l'échange de courrier entre le POI et le Parti de gauche concernant l'annonce par Jean-Luc Mélenchon d'une manifestation pour un référendum sur le TSCG, initiative à laquelle il appelle les députés Verts et PS à s'inscrire, car « le ticket d'entrée dans la prochaine majorité, c'est le non », dit-il. Mais le patronat s'inquiète. On lira en page 3 l'article des *Echos* qui indique que l'adoption de la règle d'or est une très bonne initiative, à condition que cela se traduise par des « réformes ». C'est précisément ce que Merkel et Hollande ont dit au gouvernement grec qui demandait des délais de paiement : vous devez payer sans délais. On lira page 4 les premières mesures annoncées par Ayrault, et en page 5, ce qu'il en est de la situation en Espagne.

Lucien Gauthier

**A** Poitiers (Vienne), l'appel de militants de toutes tendances reçoit chaque jour de nouveaux accords, qui affirme : « Face à ce danger, nous avons décidé, par-delà notre diversité d'opinions, de tout mettre en œuvre pour empêcher la ratification de ce nouveau traité européen en constituant un comité d'unité sur ce mot d'ordre simple : "Unité sans préalable ni condition pour bloquer le TSCG. Le traité de Bruxelles ne doit pas être ratifié." (...) En ce sens, nous soutenons la proposition ouverte d'une manifestation nationale que nous souhaitons la plus unitaire possible et ce, sur l'unique exigence de non-ratification du TSCG. » Parmi les signataires, des militants et responsables du PCF, du PG, du POI, des conseillers municipaux Front de gauche, des syndicalistes.

● **En Gironde**, un appel est rendu public, rassemblant militants PCF, POI, PG, NPA, M'PEP, Attac, se prononçant pour la tenue d'une manifestation nationale dans l'unité pour la non-ratification.

● **En Saône-et-Loire**, *Le Journal de Saône-et-Loire* retrace la constitution de comités

« unis contre le traité européen » : « L'enjeu, pour ces militants du Parti ouvrier indépendant, d'Attac, d'Europe Ecologie-Les Verts, du Parti de gauche, du Parti communiste, de la CGT, de la FSU ou de Solidaires : empêcher le gouvernement de ratifier un texte qui privera le pays de sa souveraineté budgétaire et imposera davantage d'austérité au peuple. Pour cela, ils misent sur l'organisation d'une manifestation nationale d'ampleur avant le vote à l'Assemblée. » Dans le même département, le « comité de militants de toutes tendances du mouvement ouvrier et démocratique (PCF, EELV, POI, FASE, syndicalistes... de Chalon » publie le 25 août une réponse à la proposition de manifestation : « Face à la volonté du gouvernement de passer en force, le seul moyen de faire échec à la ratification du TSCG, c'est la manifestation nationale. »

● **A Nantes (Loire-Atlantique)**, un appel de cinq organisations (POI, M'PEP, NPA, Gauche anticapitaliste, Alternatifs) considère que « l'unité la plus large doit se former autour d'une exigence claire et nette : non à la ratification ».

● **Dans le Haut-Rhin**, la secrétaire départementale du PCF s'adresse à toutes les organisations, constatant que « des actions ont lieu partout en France avec la pétition pour un référendum : samedi, au centre-

**"Face à la volonté du gouvernement de passer en force, le seul moyen de faire échec à la ratification du TSCG, c'est la manifestation nationale"**

ville de Mulhouse, douze militants du MJCF et du PCF ont collecté une centaine de signatures en deux heures et demie. Le POI de son côté a initié une rencontre dans le Bas-Rhin et mène des actions. » La secrétaire départementale du PCF propose « de nous rencontrer afin de décider ensemble ».

● **A Strasbourg**, les deux comités du Bas-Rhin contre la ratification, celui de Strasbourg et celui du Bas-Rhin-Nord, se sont réunis le 24 août. Après avoir pris connaissance du communiqué commun du 21 août, ils indiquent : « Nous avons examiné la proposition d'une manifestation nationale contre la ratification avant le vote du Parlement. Cette manifestation pourrait avoir lieu le 29 septembre. Cette proposition n'est contradictoire à aucune autre (...). A ce jour, la campagne pétitionnaire menée dans le Bas-Rhin par des comités rassemblant des militants PCF, Front de gauche, PG, M'PEP, POI, des élus locaux, des syndicalistes a recueilli 750 signatures ; certains se sont déjà prononcés pour une manifestation nationale. (...) (Pour les) signataires des comités membres des organisations politiques qui se sont prononcées contre le TSCG (PCF, PG, Front de gauche, EELV), nous les invitons à soumettre au débat au sein de leurs organisations la proposition d'une manifestation nationale et d'un appel de leur parti. »

# Non à la ratification du TSCG

En marge de l'université d'été du PS



Questions à...

**Marie-Noëlle Lienemann,**  
sénatrice PS

## “Je voterai contre la ratification”

**Qu'allez-vous faire par rapport à la ratification ?**

Je voterai contre. Je demande un nouveau calendrier. Si le vote était repoussé, je suis persuadée que le traité ne serait jamais ratifié.

**Et que savez-vous des intentions de vos collègues députés du PS ?**

Je n'en ai pas la moindre idée.

**De nombreuses voix s'élèvent à l'intérieur et à l'extérieur du PS contre le TSCG. Des comités se sont constitués contre la ratification du traité, regroupant des militants de toutes tendances. Qu'en pensez-vous ?**

Je n'organise pas une fronde dans le parti. Pour l'instant mon travail est politique uniquement au sein du PS. Je veux que Hollande prenne conscience de l'état d'esprit des Français.

Correspondant Informations ouvrières  
La Rochelle ■

## Pour l'unité sur un mot d'ordre : «non à la ratification»

27 août : lettre du secrétariat permanent du POI au Front de gauche, au PCF, au Parti de gauche

« Chers camarades, Nous avons pris connaissance de la proposition formulée par Jean-Luc Mélenchon lors du meeting de clôture de l'université d'été du Front de gauche : organiser « une grande manifestation nationale pour réclamer un référendum sur la question du TSCG ».

Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous menons campagne, vous le savez, depuis des mois contre la ratification de ce traité et avons recueilli à ce jour 60 000 signatures. 80 comités se sont constitués dans tout le pays avec des militants de toutes tendances.

Quel que soit le point de vue que l'on ait sur la question du référendum, nous serons d'accord sur cette évidence : pour qu'il y ait un référendum, il ne faut pas que le traité soit ratifié par le Parlement début octobre.

Nous avons proposé la date du samedi 29 septembre pour une manifestation nationale. Vous avancez aujourd'hui la date du 30 septembre. Bien entendu, ce n'est pas une question de date. Devant la gravité des attaques contenues dans ce traité, rien ne doit s'opposer à la réalisation de l'unité.

C'est pourquoi il est nécessaire que nous puissions nous rencontrer, sous la forme qu'il vous

convient, pour étudier ensemble la meilleure manière de faire converger toutes les initiatives pour la réalisation de la grande manifestation nationale contre le TSCG que nous voulons tous.

LE SECRÉTARIAT DU POI

28 août : réponse du Parti de gauche et du PCF

« Cher camarade, Nous avons lundi matin pris la décision en coordination nationale du Front de gauche de rencontrer toutes les formations pouvant être intéressées par la manifestation nationale que nous lançons.

Nous avons évidemment noté votre propre initiative et donc décidé de vous rencontrer.

Nous reviendrons rapidement vers vous à cette fin.

Bien à vous,

ERIC COQUEREL ET FRANCIS PARNY »

### ÉCLAIRAGE

Paru dans *Les Echos* (24-25 août)

La règle d'or récemment validée par le Conseil constitutionnel suffirait-elle à nous prémunir contre les déficits publics et l'aggravation de la dette souveraine ? Certes, elle consacre un principe orthodoxe : l'Etat ne doit pas dépenser un argent qu'il n'a pas ou qu'il est obligé d'emprunter sans moyen de le rembourser. Certes, elle est inscrite dans les Constitutions ou les mœurs d'un grand nombre de pays européens. Mais, une fois adoptée, que devient cette règle ? Faire un premier pas ne signifie pas avoir course gagnée. Plusieurs doutes légitimes assaillent les esprits. Tout d'abord, la mise en pratique de la règle demande des délais, et il y a toujours une bonne raison d'ajourner les réformes nécessaires (...).

D'autre part, les engagements, voire les Constitutions et les traités, acceptés par les gouvernements, ne résistent pas au temps. Les “critères de Maastricht” n'ont été respectés par aucun pays (...).

Alors pourquoi ne pas appeler un chat un chat et dire très simplement : l'Etat est trop lourd, il faut réduire le nombre de missions que les hommes politiques lui ont assignées à coups de promesses électorales. En France, il faut apprendre à se passer totalement ou partiellement de l'Etat dans des domaines où la concurrence entre initiatives privées fait mieux que le monopole des administrations publiques. Mais personne chez nous n'ose parler de privatisations : il ne faut pas effaroucher les fonctionnaires, les malades ou les

retraités. Pourtant, l'expérience du Canada, de la Suède, de l'Allemagne, des Pays-Bas, etc. prouve que, loin de supprimer les emplois, les privatisations en créent et que les “usagers” sont mieux servis.

Si la “règle d'or” est le masque de l'immobilisme, elle ne résoudra rien de nos difficultés actuelles. Si la “règle d'or” est la façon habile d'amorcer une réduction drastique du périmètre de l'Etat en pratiquant des privatisations massives, elle peut nous éviter le pire et redonner l'espoir. ■



23 AOÛT

Communiqué des secrétaires nationaux (extraits)

A quelques semaines de la ratification, nous déclarons notre refus de laisser faire et notre volonté que cela soit dit ! Nous nous adressons aujourd'hui aux plus de 80 comités pour l'unité recensés dans tout le pays, à tous les militants et responsables de toutes tendances qui sont engagés dans le combat contre la ratification, à tous les partis, groupes et associations au plan national ou local. A tous, nous soumettons la proposition de manifester à Paris, le 29 septembre, dans l'unité, pour dire : non à la ratification du TSCG. Cette proposition ne s'oppose à aucune autre.

DERNIÈRE MINUTE

Lettre au Front de gauche, au PCF, au PG, au NPA, à Attac...

Le 28 août 2012

Chers camarades,

Nos organisations POI, M'PEP, Gauche communiste du PCF, PRCE, ont fait connaître il y a huit jours un communiqué commun dans lequel nous affirmions la nécessité de développer la plus large mobilisation unie pour une manifestation nationale contre la ratification du traité TSCG. Nous avons pris connaissance de la proposition du Front de gauche d'organiser une manifestation nationale pour un référendum.

Nous avons également pris connaissance de la lettre d'Attac affirmant la nécessité « d'une campagne éclairée contre la ratification du traité budgétaire en faisant converger les mouvements associatifs, syndicaux et politiques ».

Réunis ce 28 août 2012, nous estimons que rien ne doit s'opposer à ce que, dans les plus brefs délais, l'ensemble des organisations puissent se réunir pour que soient prises les dispositions pour l'organisation d'une grande manifestation nationale contre la ratification du TSCG, sans préalable de date (le 29 ou le 30 septembre).

ÉDITORIAL

Les choses s'accélèrent

Daniel Gluckstein,  
secrétaire national du POI

Plus un jour ne passe sans que le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, n'appelle les élus et responsables du PS à la plus stricte discipline concernant la ratification du traité TSCG. Crainte que quelques voix ne fassent défaut lors du scrutin ? Sans doute. Mais pas uniquement.

L'annonce du calendrier de la ratification s'inscrit dans un plan d'ensemble qui décline le contenu du TSCG en un large éventail de contre-réformes et d'attaques anti-ouvrières dont le gouvernement exige que les organisations syndicales s'y associent (lire page 4). La rentrée scolaire se dessine sous le double signe de l'austérité et de la déréglementation. La barre des 3 millions de chômeurs est franchie. Le journal capitaliste *Les Echos* ne cache pas son inquiétude : « Bien placé pour se souvenir de la victoire du “non” au référendum de 2005, François Hollande sait qu'un texte européen peut aisément se transformer en paratonnerre des inquiétudes ou des colères des Français. Au moment où le chômage bat de nouveaux records et où l'atonie de la croissance contraindra le gouvernement à une rigueur plus forte encore qu'annoncé, le risque d'une montée de l'hostilité à l'Europe n'est pas nul. »

C'est précisément parce que ce TSCG concentre la volonté d'imposer la continuité des plans anti-ouvriers et antidémocratiques de l'Union européenne que le POI mène une campagne inlassable pour l'unité contre sa ratification et travaille patiemment, à tous les niveaux, à tisser les fils, parfois ténus, de l'unité entre militants, organisations et associations, élus, pour avancer sur la voie d'une mobilisation unie qui la mette en échec.

Au lendemain de l'appel par le Front de gauche à une manifestation nationale pour un référendum sur le TSCG, le POI a réitéré sa proposition de rencontre. A quoi les responsables du PCF et du PG viennent de répondre positivement. Le POI, qui mène campagne pour l'organisation d'une manifestation nationale dans l'unité contre la ratification du TSCG, ne méconnaît pas la différence entre manifester pour exiger un référendum et manifester contre la ratification. Pour notre part, nous estimons que la situation exige un appel clair à mobiliser en masse dans la rue les travailleurs, les jeunes dans l'unité des partis se réclamant de la classe ouvrière pour faire céder le gouvernement sur le TSCG.

A l'heure où nous écrivons, un tel appel n'a pas été lancé. Cependant, le POI — il en a fait la preuve depuis six mois — n'écarte aucune possibilité permettant d'avancer sur la voie de l'unité. Dans les rencontres qui ne manqueront pas de se multiplier à tous les niveaux, dans les prochains jours, nous exposerons clairement notre position, sans en faire un préalable : à savoir que toute la situation exige que la mobilisation se concentre sur le refus de la ratification ; et que, s'agissant du référendum, encore faut-il, pour qu'il puisse avoir lieu, que le gouvernement soit contraint préalablement de renoncer à son intention de faire ratifier le TSCG début octobre.

Pour les adhérents du POI, l'ordre du jour est tout tracé : multiplier dans les prochains jours les réunions de comités pour l'unité, prendre tous les contacts possibles pour assurer la mobilisation la plus large pour une manifestation nationale contre la ratification du TSCG. Et ainsi jeter les bases d'une force politique dressée contre « une rigueur plus forte encore qu'annoncé », qu'il s'agisse de mettre en échec le TSCG ou d'aider à réaliser l'unité contre toutes les mesures d'austérité et contre-réformes qui en découlent.

# LES PLANS D'AUSTÉRITÉ CONTRE LES PEUPLES DANS TOUTE L'EUROPE

Espagne

## Le gouvernement déchiré face à la montée des masses et au danger d'implosion du pays

Andreu Camps

Le Conseil des ministres du 24 août, conseil de rentrée, devait adopter la réforme du système financier et la demande d'un deuxième plan de sauvetage à l'Union européenne et au FMI.

Contre toute attente, ce Conseil des ministres n'a pris que des décisions mineures sur le renouvellement du RMI et une loi sur les loyers, mais rien d'autre.

Le lendemain, la presse titrait : « Le gouvernement retarde la réforme financière en raison des exigences de Bruxelles. » En effet, une délégation de la troïka, présente alors à Madrid, considérait que le plan présenté par le gouvernement n'était pas suffisamment précis.

Le président du gouvernement, Mariano Rajoy, a déclaré que le seul espoir pour l'Espagne résidait dans l'Europe et a décidé d'entreprendre, dans les prochains jours, une série de rencontres, allant de Hollande à Merkel, pour tenter d'adoucir les conditions exigées par la troïka pour un nouveau plan de sauvetage de l'ordre de 300 à 400 milliards d'euros. Mais rien n'est tranché, parce que les institutions de l'Union européenne sont loin de faire confiance au gouvernement Rajoy concernant sa capacité à mener à bien les contre-réformes annoncées, en particulier une nouvelle réforme du régime de retraite exigé par le FMI.

### UN GOUVERNEMENT ÉCARTELÉ, AU VU ET AU SU DE TOUS

La presse du 26 août va plus loin : elle explique que le ministre de l'Économie s'oppose publiquement au ministre de l'Industrie pour la TVA sur l'énergie ; que le ministre de l'Intérieur est en conflit ouvert avec les partisans de l'ancien président Aznar sur la question basque, conflit apparu publiquement dans un meeting organisé le 23 août à Madrid ; la secrétaire du Parti populaire ne parle plus à la vice-présidente du gouvernement, etc. Rajoy ne réussit pas à mettre de l'ordre dans les rangs. Cela peut sembler anecdotique, mais, en réalité, c'est-là l'ex-



Manifestation des fonctionnaires le 3 août, à Madrid, contre les récentes mesures gouvernementales.

Photo AFP

pression de la débandade d'un gouvernement incapable de prendre des décisions sans le feu vert des institutions de Bruxelles, alors que la crise de l'Union européenne s'aggrave. Le dernier épisode a été le refus opposé par Merkel à la demande du gouvernement grec d'un allongement du délai pour réduire le déficit et les déclarations de Merkel proposant un nouveau traité qui donnerait pleins pouvoirs à la Cour de justice européenne pour contrôler l'application des plans et l'élaboration des budgets, et prendre les mesures de rétorsion qui s'imposeraient en cas de non-respect des engagements pris... Dans ces conditions, la seule chose qui explique que le gouvernement Rajoy

puisse tenir, c'est la décision du secrétaire du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), Alfredo Pérez Rubalcaba, de tout faire pour arriver à un pacte avec Rajoy et de faire taire tous ceux qui, dans l'appareil du PSOE, exigent que le PSOE prenne clairement une position d'opposition comme le dirigeant de Madrid, Thomas Gomez.

### LA DÉCOMPOSITION DU SYSTÈME RÉGIONAL ET LA POUSSÉE "SOUVERAINISTE" DE LA CATALOGNE ET DU PAYS BASQUE

Soumis à l'exigence du gouvernement central d'appliquer les plans d'ajustement, c'est-à-dire de réduire de manière drastique les dépenses de santé et

d'éducation, les gouvernements régionaux perdent toute autonomie, donc leur raison d'être.

Mais là où perdurent des questions nationales non réglées, comme en Catalogne et au Pays basque, la bourgeoisie et les partis politiques qui la représentent, notamment le Parti nationaliste basque (PNB) et Convergence et Union en Catalogne, commencent à se demander : à quoi cela sert-il de rester dans l'Etat espagnol ? Ils rêvent d'un Etat indépendant dans le cadre de l'Union européenne.

Au Pays basque, des élections régionales anticipées ont été convoquées pour le 21 octobre. Les sondages donnent une majorité de plus de 60 % au PNB et à Bildu, parti légal des partisans de l'ETA. Ils réclament des négociations pour un nouveau statut pour le Pays basque. Par ailleurs, le gouvernement régional de Catalogne exige un pacte fiscal, c'est-à-dire que le gouvernement catalan puisse avoir une compétence en matière de levée des impôts et de négociation sur la part qu'il doit céder au gouvernement central.

Évidemment, ces exigences n'ont rien à voir avec la souveraineté des peuples catalan et basque. L'objectif déclaré de ces partis, c'est d'être les meilleurs élèves de l'Europe, c'est-à-dire d'appliquer directement, sans passer par Madrid, les plans dictés par le capital financier.

### LA CLASSE OUVRIÈRE DANS L'EXPECTATIVE

Tout au long du mois d'août, des rassemblements et des manifestations ont eu lieu à l'appel de syndicats, dans le cadre de la préparation de la marche sur Madrid du 15 septembre. A cela se sont ajoutées différentes mobilisations. Celles des journaliers agricoles (des marches de centaines de travailleurs exigeant la réforme agraire et le maintien de l'allocation de chômage agri-

cole ont eu lieu à Jaen, Cadix, Cordoue et Séville); celles de médecins, qui se refusent à priver de soins les immigrés sans papiers ; celles des retraités, victimes de spoliation de la part de leurs banques qui ont manifesté à cinq mille le 18 août devant la résidence d'été de Rajoy.

Mais la tonalité des discours des secrétaires généraux de l'Union générale des travailleurs (UGT) et des Commissions ouvrières (CCOO) va à l'encontre des aspirations des larges masses de travailleurs, de jeunes et de retraités, qui exigent une action centralisée sur des objectifs clairs, tel que le retrait du plan d'ajustement.

La demande d'un référendum sur la politique économique et social de Rajoy, que les dirigeants syndicaux avancent, ne répond pas à cette aspiration.

C'est dans cette situation que les réunions de rentrée des instances des organisations syndicales sont programmées. A l'ordre du jour : la préparation du 15 septembre. D'ores et déjà, l'organisation des jeunes de l'UGT de Catalogne déclare : « Face aux agressions constantes contre les travailleurs et les coupes drastiques dans le budget de l'Etat-providence conquis par la lutte de nos parents et de nos grands-parents, nous n'avons d'autre issue que la convocation d'une grève générale illimitée dans tout le pays. »

Pour les travailleurs, il s'agit de préparer, dans l'unité la plus large, la mobilisation du 15 septembre comme l'expression de la force unie des travailleurs de tout le pays : de Bilbao à Madrid, de Barcelone à Cadix, pour faire reculer le gouvernement et l'appareil d'Etat inféodés à l'Union européenne comme les tentatives de division des partis de la droite catalane et basque ; pour imposer, dans l'unité de la classe ouvrière, le respect des droits de tous les peuples. ■



Photo AFP

## Campagne contre la ratification du TSCG « Super-Maastricht »

61 699  
signatures

Ain : 380 ; Aisne : 258 ; Allier : 346 ; Alpes-de-Haute-Provence : 850 ; Hautes-Alpes : 85 ; Alpes-Maritimes : 136 ; Ardèche : 2 096 ; Ariège : 191 ; Aube : 58 ; Aude : 280 ; Bouches-du-Rhône : 2 636 ; Calvados : 270 ; Cantal : 20 ; Charente-Maritime : 794 ; Cher : 26 ; Côte-d'Or : 1 266 ; Côtes-d'Armor : 777 ; Dordogne : 42 ; Doubs : 733 ; Drôme : 100 ; Eure : 107 ; Eure-et-Loir : 941 ; Finistère : 618 ; Gard : 508 ; Haute-Garonne : 638 ; Gers : 314 ; Gironde : 750 ; Hérault : 1 177 ; Ille-et-Vilaine : 1 033 ; Indre-et-Loire : 680 ; Isère : 1 054 ; Jura : 575 ; Landes : 360 ; Loire : 351 ; Haute-Loire : 250 ; Loire-Atlantique : 363 ; Loiret : 160 ; Lot : 150 ; Lot-et-Garonne : 92 ; Maine-et-Loire : 405 ; Manche : 96 ; Haute-Marne : 46 ; Mayenne : 73 ; Meurthe-et-Moselle : 1 184 ; Morbihan : 90 ; Moselle : 4 000 ; Nièvre : 28 ; Nord : 490 ; Oise : 606 ; Pas-de-Calais : 566 ; Puy-de-Dôme : 161 ; Pyrénées-Atlantiques : 209 ; Pyrénées-Orientales : 480 ; Bas-Rhin : 532 ; Rhône : 1 300 ; Saône-et-Loire : 467 ; Sarthe : 398 ; Savoie : 1 015 ; Haute-Savoie : 650 ; Seine-Maritime : 919 ; Deux-Sèvres : 220 ; Somme : 255 ; Tarn : 69 ; Var : 536 ; Vaucluse : 615 ; Vendée : 115 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 89 ; Vosges : 207 ; Yonne : 239 ; Territoire-de-Belfort : 137 ; Paris : 6 113 ; Seine-et-Marne : 1 590 ; Yvelines : 802 ; Essonne : 2 347 ; Hauts-de-Seine : 2 038 ; Seine-Saint-Denis : 6 119 ; Val-de-Marne : 1 794 ; Val-d'Oise : 1 603.

1 583 signatures ont été réalisées en ligne sur le site du M'PEP.

## Education nationale

# Une rentrée scolaire préparée par Luc Chatel... et mise en œuvre par Vincent Peillon

En mars 2012, le précédent ministre, Luc Chatel, a publié, comme chaque année, la circulaire de rentrée qui donne les grandes orientations politiques pour l'année scolaire à venir. A l'ordre du jour : le démantèlement du caractère national de l'école publique qu'il faudrait éclater en une myriade d'établissements plus ou moins autonomes, à l'image de ce qui a été réalisé avec les universités. Dans cette perspective, et à l'image de ce qui existe dans certains dispositifs (par exemple le programme Eclair [1]), la circulaire de rentrée 2012 préconise d'introduire des « *contrats d'objectifs entre les autorités académiques et les établissements* ».

Ainsi, chaque école, chaque collège, chaque lycée s'engagerait à faire réussir les élèves, avec 14 000 postes d'enseignants en moins pour 5 300 élèves supplémentaires pour les seules écoles, au prix d'objectifs redéfinis par établissement et par école, faisant ainsi disparaître les programmes nationaux. C'est le prélude à la privatisation de l'école publique, qui remettrait en cause le droit égal à l'instruction pour tous sur tout le territoire, et en particulier les diplômes nationaux (dont le baccalauréat), véritable socle des conventions collectives et du Code du travail.

Si le nouveau ministre du gouvernement Hollande a abrogé le décret sur l'évaluation qui s'était heurté à la mobilisation en masse des enseignants, à l'appel de toutes les fédérations syndicales, il a maintenu cette circulaire de rentrée et les 14 000 suppressions de postes. Comment comprendre ce choix ? Pour atteindre l'objectif fixé par Bruxelles de ramener les déficits publics à 0 % en 2017, le Premier ministre a déjà annoncé au Conseil des ministres du 22 août le gel des dépenses de l'Etat, avec la « *règle dite de la valeur 0* » pour le budget 2013. Avec la ratification du TSCG, il faudrait ajouter 80 milliards d'euros d'économies supplémentaires chaque année. Atteindre cet objectif impose d'engager une politique d'allègement d'une des principales dépenses de l'Etat, l'école, qui représente la majorité des fonctionnaires et des dépenses publiques.

## Benoist Bastide

(1) Le programme « Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Eclair) concerne à cette rentrée 339 établissements, dont 303 collèges — et les écoles de leurs secteurs de recrutement — qui ne sont plus soumis aux horaires et aux programmes nationaux.

## Suppressions de postes

## 12 850 postes disparaissent à la rentrée, dans un ministère dit "prioritaire"

Nicole Fisher

L'ex-ministre Luc Chatel avait prévu 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée, 12 650 dans l'enseignement public, 1 350 dans le privé. Le nouveau gouvernement a multiplié les déclarations indiquant que l'Education nationale (tout comme la Police, la Gendarmerie et la Justice), échapperait aux suppressions drastiques qui allaient frapper les autres ministères. La loi de finances rectificative devait, disait-il, le concrétiser.

### Qu'en est-il ? Tous les postes d'enseignants voués à disparaître ont-ils été rétablis ?

Luc Chatel voulait supprimer 5 700 postes d'enseignants dans les écoles publiques ; le ministre Vincent Peillon en a rétabli 1 000. Tout le monde sait soustraire, 4 700 postes d'enseignants disparaissent donc des écoles publiques, des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), de l'enseignement spécialisé, des moyens de remplacements. 3 376 professeurs disparaissent des lycées professionnels publics, soit 6 %, bien plus que les départs en retraite ! Dans les lycées et les collèges publics, cela ne va guère mieux : les 3 224 suppressions de postes d'enseignants décidées par Chatel sont, elles aussi, totalement maintenues. Et dans l'administration ? Aucun des 400 postes supprimés par Chatel n'est rétabli. Dans les services, au ministère comme ailleurs, les personnels n'en peuvent plus.

### Mais alors, quelles sont ces créations dont a parlé Vincent Peillon ?

## Projet de loi

## Le gouvernement veut créer "l'emploi d'avenir professeur"

Laurence Fayard

Le premier projet de loi visant à réduire les déficits publics et qui sera soumis au Conseil des ministres dès le 29 août, puis au Parlement dans la deuxième quinzaine de septembre, porte sur la « *création des emplois d'avenir* ». C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le 22 août. L'article 2 du projet de loi est consacré à la création de « *l'emploi d'avenir professeur* ». Ce type d'emploi sera prioritairement proposé aux étudiants boursiers « *issus des zones urbaines sensibles (ZUS)* » et « *effectuant leurs études dans les académies ou dans les disciplines connaissant des besoins particuliers de recrutement* ».

Six mille contrats sont prévus pour 2013, dix-huit mille en 2015. Les étudiants qui postuleront devront être en deuxième année de licence, âgés de moins de 25 ans. Ils devront s'engager (en signant une convention) à présenter un concours de l'enseignement dans le premier ou le second degré, et seront employés pendant

Hormis le rétablissement de 1 000 postes d'enseignants dans le premier degré et de 50 postes d'enseignants pour les lycées agricoles, hormis la création de 100 postes de conseillers principaux d'éducation, tout le reste sont des emplois précaires, des contrats de droit public ou privé :

- 1 500 postes d'auxiliaires de vie scolaire, pour l'accompagnement des élèves handicapés qui ne bénéficieraient plus d'aide individualisée, comme l'a décidé Chatel ;
- 2 000 postes d'assistants d'éducation, soit 0,25 par établissement ;
- 500 postes d'assistants de prévention et de sécurité « *en complément du travail effectué par les équipes mobiles de sécurité* » (1) ;
- 12 000 contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), contrats aidés de droit privé.

Le ministre Vincent Peillon a donc rétabli dans l'enseignement scolaire en tout et pour tout 1 150 postes de fonctionnaires d'Etat ; 12 850 sont toujours supprimés.

Depuis 2003, 94 000 emplois de fonctionnaires d'Etat ont disparu de la mission enseignement scolaire (2), sans compter les 93 000 emplois des personnels techniciens et ouvriers de services (TOS) transférés aux collectivités locales, ni les 50 000 emplois de surveillants sous statut de fonctionnaire.

(1) Lu dans le rapport présentant la loi de finances rectificative du 16 août dont sont tirés les chiffres donnés dans cet article.

(2) La mission « enseignement scolaire » comprend aussi l'enseignement privé sous contrat et l'enseignement agricole.

## Loi d'orientation pour l'école

## Le gouvernement voudrait une "co-construction" avec les syndicats

Jacques Desenclos

Bruno Julliard, conseiller spécial du ministre Peillon, en charge de la « concertation » sur la loi d'orientation et de programmation sur l'école, prévue pour octobre, a déclaré voir se dessiner dans celle-ci une « *dynamique de co-construction* ». Le ministre lui-même avait souligné en juillet sa volonté de « *rassembler les acteurs du monde éducatif* » autour de son projet de loi. L'objectif de la multitude de réunions qui se tiennent depuis début juillet, associant les organisations syndicales mais aussi les élus politiques et des associations de toute nature, est donc fixé. « *A ce stade, la loi n'est pas écrite* », a déclaré Bruno Julliard. Une chose est néanmoins certaine : la circulaire de rentrée de M. Chatel est maintenue, et, avec elle, toutes les réformes du gouvernement précédent, et les orientations suivies ne laissent guère de doute.

### Vers la territorialisation de l'école ?

Tout converge vers une remise en cause décisive du cadre national de l'école. Vincent Peillon fait grand cas de la réforme des rythmes scolaires : « *Nous voulons travailler sur les rythmes scolaires ainsi que sur l'articulation du temps scolaire et du temps éducatif* » (1).

Le temps scolaire, on sait ce que c'est : l'élève est à l'école, il suit des cours, il acquiert des connaissances, il est sous la responsabilité de ses professeurs, fonctionnaires d'Etat. Le temps éducatif mêle vie familiale et toutes sortes



Bruno Julliard.

d'activités... La frontière entre scolaire et périscolaire n'existe plus. Il est donc avancé, dans le cadre de la « concertation », d'instituer partout des projets éducatifs de territoire, obligatoirement inscrits dans les projets d'école et d'établissement.

Dans le contexte de l'acte III de la décentralisation, l'Association des régions de France demande à être « *le vrai pilote des lycées* », et la mise en place de conventions tripartites entre les établissements secondaires, les collectivités territoriales, et les rectorats est évoquée. Le ministre a annoncé que « *constituer un service public territorialisé de l'orientation est dans les priorités* ».

Le ministre a aussi défendu le fait que « *la loi reconnaisse le statut de l'expérimentation* », ce qu'elle fait déjà largement avec la loi Fillon sur l'école de 2005.

Des négociations avec les syndicats sur les effets statutaires de la loi sont annoncées début octobre : nul doute qu'à cette occasion, le statut national des personnels risque d'être mis sur la sellette.

(1) Les citations du ministre sont tirées de son audition à l'Assemblée nationale et au Sénat les 10 et 11 juillet derniers.



Vincent Peillon et Jean-Marc Ayrault.

trois ans à mi-temps. Mais « *le contrat de travail peut prévoir que la durée hebdomadaire peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat* », précise l'article 2 du projet de loi. Ils seront donc annualisés et flexibles.

De leur deuxième année de licence à la fin de leur master 2, ces étudiants toucheront 900 euros dont le montant de leur bourse ! Ils auront un contrat de travail de droit privé et seront « *embauchés* » directement par l'éta-

blissement. Leurs missions seront donc définies localement dans l'établissement.

De plus, les « *emplois d'avenir professeur* » pourront « *exercer leurs fonctions* » dans « *un ou plusieurs autres établissements, ainsi que dans une ou plusieurs écoles* ». « *Les emplois d'avenir professeur permettront de créer une filière assimilable à une forme de "pré-recrutement"* », prétend le gouvernement. Or ce qu'il prévoit n'a rien à voir avec un « *pré-recrutement* » assis sur une véritable formation préparant aux concours, dans le respect du statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs, et avec un vrai salaire d'enseignant en début de carrière. Une formation, telle qu'elle a existé, par exemple, avec les instituts préparatoires à l'enseignement du second degré (IPES) jusqu'en 1978 et les écoles normales. En effet, ces étudiants seront chargés de « *missions péri-éducatives* » et, « *au bout de trois ans* », ils pourront « *assurer des fonctions pédagogiques* ». Ils risquent de servir de véritables « *bouche-trous* », sans aucune garantie de devenir professeur titulaire.

Ce projet ne contient-il pas en germe une remise en cause de la formation, du recrutement, du statut national et des missions des enseignants titulaires ?

Comment ces jeunes, recrutés localement, polyvalents, flexibles et sans véritable formation pourraient-ils délivrer aux élèves des connaissances basées sur les programmes nationaux d'enseignement ?

Aggravation de la précarité, facteur de déréglementation, « *l'emploi d'avenir professeur* », ne constitue-t-il pas un contrat de première embauche (CPE) aggravé ?

Le gouvernement voudrait aller vite et, comme sur les autres mesures, associer les organisations syndicales au dispositif. Ainsi, dès le 24 août, le Conseil supérieur de l'Education (CSE) a été consulté sur l'article 2 du projet de loi.

Vingt-neuf organisations ont voté pour, dont l'UNSA, la CFDT, la FCPE, le SNALC, l'UNL et la CGC ; vingt et une se sont abstenues, dont la FSU et l'Unef. La CGT a voté contre ; FO et SUD n'ont pas pris part au vote. ■

PROTECTION SOCIALE > HÔPITAUX

# Des recommandations pour tailler dans les effectifs et fermer des milliers de lits

A la suite de l'article publié dans notre précédent numéro, sur le plan d'économies de santé de 50 à 150 millions d'euros voté en juillet par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) en ce qui concerne l'hôpital, nous revenons sur le contenu d'un rapport préconisant la réduction de l'ensemble des dépenses d'assurance maladie.

Louis Thesse

Ce rapport, préparé par le précédent gouvernement, est aujourd'hui promu par l'actuel gouvernement. Les mesures d'économies prévues, tant par ce rapport que par le plan de la CNAM, visent à préparer « la réforme du financement de la Sécurité sociale » annoncée pour 2013 au Conseil des ministres du 22 août dernier, et à l'élaboration de laquelle le gouvernement souhaite associer les organisations syndicales à travers la conférence sociale.

Le 19 juillet, un communiqué de presse de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et de Jérôme Cahuzac, ministre délégué au Budget, rendait public un rapport intitulé : « Propositions de maîtrise de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) 2013-2017 ».

## LA PROMOTION D'UN RAPPORT COMMANDÉ PAR LE GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT

Les deux ministres déclarent qu'ils « accueillent avec intérêt les recommandations » du rapport commandé, le 17 janvier 2012, par le gouvernement précédent. « Ces recommandations appellent des réformes structurelles de l'offre de soin (...). De telles réformes se conduisent dans la durée et seront amorcées dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013 », poursuit le communiqué gouvernemental.

Refusant de rompre avec les critères de Maastricht et la règle d'or budgétaire, le gouvernement cherche à réduire les dépenses de santé financées par l'assurance maladie. Ce rapport tombe à pic. Il propose d'économiser près de 18 milliards sur la période 2013-2017.

Si dans leur communiqué, les deux ministres désapprouvent les pistes de déremboursement ou d'accroissement des franchises médicales, leur silence sur les mesures d'économies qui frapperaient directement l'hôpital et les personnels est inquiétant. Selon les préconisations de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale des finances (Igf), l'effort reposerait essentiellement sur l'hôpital pour 12,5



Photo AFP

Le ministre des affaires sociales et de la Santé, sortant du Conseil des ministres le 22 août.

## COUPES CLAIRES DANS LES EFFECTIFS HOSPITALIERS

L'Igas et l'Igf incitent également à la diminution des charges des établissements hospitaliers, qui, — incroyable, — doit « permettre de mieux soigner avec des effectifs plus réduits » !

Elles estiment à 2,4 milliards d'euros, sur trois ans, les économies attendues d'une baisse de 10 % des charges de fonctionnement des hôpitaux, dont les « charges de personnel », qui constituent le poste le plus significatif (66 %), les charges hôtelières (10 %), les charges à caractère médical (15%), les charges financières (9 %).

Selon la mission, 5,2 milliards d'euros peuvent être économisés sur la masse salariale, à raison d'un « recours pertinent » à l'offre hospitalière, et en améliorant sa « productivité ».

Le rapport est très précis en la matière : « Les gestionnaires d'établissements devraient donc s'appuyer à la fois sur le turnover et sur les départs en retraite ».

Le gouvernement pourrait faire économiser à l'assurance maladie près de 2 milliards par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans les hôpitaux publics.

Par ailleurs, il est préconisé de supprimer 12 000 à 13 000 postes équivalents temps plein (ETP) chaque année dans le public, et 3 450 à 3 650 ETP par an dans les cliniques. Ce qui représenterait une économie de plus de 3,3 milliards par la réduction des effectifs.

La mission a répondu à la commande du gouvernement Sarkozy en donnant ainsi les pistes à suivre au gouvernement Hollande, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013. Ces mesures d'économies, dirigées contre les travailleurs hospitaliers et la population, doivent être abandonnées. Il faut rompre avec la logique de l'enveloppe fermée (l'Ondam). Non aux suppressions de postes, non aux fermetures de lits.

milliards d'euros, sur les soins de ville pour 5,96 milliards d'euros et le médico-social pour 100 millions d'euros.

## RÉDUCTION DE 30 000 LITS DE MÉDECINE ET DE 10 % DES LITS DE CHIRURGIE

Le rapport suggère de « prioriser désormais les restructurations de services de médecine, de chirurgie et les plateaux médico-techniques », et de réserver l'investissement hospitalier aux « opérations de redéploiement de l'offre hospitalière et médico-sociale ». Cette politique, qui dégagerait des « gisements d'économies », permettrait de fermer 30 000 lits de médecine.

Parallèlement, la fermeture de services d'urgence dans les zones « denses », la suppression de 10 % des lits de chirurgie, ainsi que le regroupement des plateaux de chirurgie sont préconisés.

## RÉFORME TERRITORIALE

# L'acte III de la décentralisation : explications

Claude Brochard

Dans le programme approuvé le 22 août dernier, Jean-Marc Ayrault explicite le nouvel acte de décentralisation, nommé « acte III » : « Le gouvernement présentera en décembre un projet de loi qui traduira la nécessité de donner des compétences nouvelles aux collectivités locales (...). La réforme sera conduite en associant les agents publics et leurs représentants. »

Par ailleurs, il a confirmé : « La gestion des fonds européens transférés aux régions (...), le travail qui a permis une rationalisation de la carte des intercommunalités ne sera pas remis en cause. » Il n'abrogera donc pas la loi Sarkozy d'intercommunalité forcée.

Ayrault demande aux départements et aux régions leur part dans l'effort de redressement. Tout cela est habillé par l'annonce d'un « pacte de confiance et de solidarité entre Etat et collectivités territoriales ». Quel peut en être le contenu ?



Photo AFP

Alain Rousset (PS), président de l'Association des régions de France

Dans les plans d'austérité mis en place en Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne...), le nombre des collectivités est réduit et les crédits supprimés.

Le TSCG amplifiera leur sujétion à des métropoles européanisées, marchepieds de la privatisation-destruction des services publics livrés au CAC 40.

Le 4 juillet, l'Association des régions de France, dirigée par Alain Rousset (PS), a présenté le contenu de cette nouvelle décentralisation : « La région représente à son échelle l'action de l'Europe, elle incarne la territorialisation de la politique européenne. » Il faut donner de « l'allant aux régions dans une France efficace ». C'est un pas vers une sorte de fédéralisme à la française.

Alain Rousset renchérit : « Est-ce que la régionalisation n'est pas la meilleure façon de dépasser la crise ? » Ne s'agit-il pas de l'accompagner ?

Le projet disposerait que chaque région élaborerait un schéma stratégique d'organisation de compétences : enseignement supérieur, universités, recherche, formation initiale et continue, éducation artistique et politique culturelle, impulsion foncière, aménagement du territoire,

développement économique et numérique, participation au capital de sociétés commerciales, apprentissage, transports, rénovation urbaine, santé, avec l'agence régionale de santé (ARS)... Cela s'imposerait aux autres collectivités.

Exemples : pilotage de la chaîne orientation-formation-emploi-économie, avec gestion et conduite de Pôle emploi; dans les transports : participation aux instances pour les choix d'exploitation, avec appel à la concurrence pour le ferroviaire. Pour faire adopter l'acte III de la décentralisation, confronté à la résistance, le pouvoir a installé un cadre de consensus, pendant de la conférence sociale. Ainsi, les groupes politiques du Sénat organiseront des « états généraux de la démocratie territoriale », les 4 et 5 octobre prochains. Nous avons déjà la tentative du conseil unique d'Alsace.

L'acte III de la décentralisation constitue une nouvelle attaque contre la République, une et indivisible, portuse d'égalité.

## EN BREF

### «Science sans conscience...» (1)

A quoi sert l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) ? Vous n'osiez pas le demander ?

Cet institut, présidé par François Joliclerc, secrétaire national de l'UNSA, est financé à 80 % par la Caisse nationale d'assurance maladie, la Mutualité française et la Mutualité sociale agricole ; il fait des analyses et des enquêtes.

Par exemple : pourquoi y a-t-il plus d'arrêts de travail pour maladie dans les départements du nord de la France que dans le sud ?

Parce que, pensez-vous, il fait moins beau dans le nord que dans le sud ? Parce qu'on y est plus souvent malade ? Malheureux. L'économie de la santé, ce n'est pas cela du tout.

Il y a plus d'arrêts de travail dans le nord parce que les contrôles de la Sécurité sociale sont moins fréquents. Il y a plus d'arrêts de travail dans le nord parce qu'il y a plus de médecins. Vous n'aviez pas compris qu'il y avait plus de médecins dans le nord que dans le sud ? C'est que vous n'avez pas lu les bons livres...

Enfin, plus le salarié a commencé jeune, plus il a besoin de s'arrêter avec l'âge. Cela, contrairement aux deux arguments précédents, est tout à fait vrai... Mais l'institut ne s'y arrête pas. Dans son communiqué, l'Irdes nous prévient qu'il n'en restera pas à ces premières analyses. On a hâte d'entendre la suite d'une analyse aussi fondamentale dont, n'en doutons pas, sauront s'inspirer ceux qui trouvent que les salariés se soignent trop. Et cet institut est financé par la Sécurité sociale !

Correspondant ■

(1) ... « n'est que ruine de l'âme » (Rabelais).

## Grève des salariés d'Air France à l'aéroport de Strasbourg



Photo DR

La plupart des salariés d'Air France de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ont fait grève le 24 août, à l'appel des syndicats CFTD, CFE-CGC, CGT, FO et SUD, pour protester contre la suppression prévue de la liaison aérienne entre Strasbourg et Roissy-Charles-de-Gaulle, et contre le fait que « la direction a fait appel à une société concurrente pour assurer les services aux voyageurs ».

Air France avait en effet annoncé, en juillet, qu'elle allait mettre fin à la desserte aérienne entre Strasbourg et Roissy-Charles-de-Gaulle à compter du 8 décembre et proposer à la place une desserte ferroviaire en partenariat avec la SNCF, mesure prise au nom du « déficit structurel de cette desserte aérienne » concurrencée par le TGV Est. Les syndicats craignent les conséquences pour l'emploi, mais aussi une fragilisation de l'aéroport de Strasbourg face à ses concurrents allemands.

Un premier mouvement de grève avait eu lieu le 10 août.

● Les institutions européennes en 10 épisodes ●

# 2005-2007 : du non à la Constitution européenne... à l'adoption du traité de Lisbonne

Après la victoire du non au référendum en France, le 29 mai 2005, et aux Pays-Bas, quelques jours plus tard, les sommets de l'Union européenne vont passer deux ans à se remettre de leur échec et à élaborer un nouveau traité, le traité de Lisbonne. Au moment de son adoption lors d'un sommet européen en 2007, tous les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont tenté d'affirmer que le traité de Lisbonne n'avait plus rien à voir avec le projet de Constitution européenne rejeté par les peuples. Quelle est la réalité de cette affirmation ? Ce dossier y répond.



Repères

## Deux ans de combat pour la victoire du non

● **Juin 2003** : Informations ouvrières alerte sur les dangers du projet de Constitution européenne qui doit être présenté au sommet européen de Salonique le 20 juin.

● **20 septembre 2003** : plus de 10 000 manifestants contre la régionalisation et contre la Constitution européenne. A l'issue de cette manifestation, un meeting lance un appel contre la Constitution européenne.

● **20 et 21 septembre 2003** : une rencontre européenne, dans la foulée de la manifestation, à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, adopte une déclaration pour le « non à la Constitution européenne ».

● **1er octobre 2003** : quatre jours avant l'ouverture de la conférence intergouvernementale (CIG) qui doit élaborer le détail, 10 titre : « Constitution européenne : non ! »

● **5 novembre 2003** : Informations ouvrières publie un premier numéro spécial.

● **12 juin 2004** : des militants ouvriers de onze pays d'Europe réunis à Genève lancent un appel « pour l'action unie contre la "Constitution" européenne ».

● **17 et 18 juin 2004** : le sommet européen adopte le projet de Constitution européenne.

● **16 octobre 2004** : le comité national pour le non à la Constitution européenne appelle à une montée nationale à Paris, le 22 janvier 2005.

● **21 octobre 2004** : Informations ouvrières publie un deuxième numéro spécial qui, pour la première fois, formule l'appel à voter non au futur référendum.

● **11 janvier 2005** : François Hollande appelle à voter oui au référendum (un mois plus tard, Chirac et Zapatero tiennent un meeting commun pour le oui au référendum).

● **22 janvier 2005** : 15 000 manifestants dans les rues de Paris pour la victoire du non au référendum.

● **2 et 3 février 2005** : le comité confédéral national (CCN) de la CGT met en minorité Bernard Thibault et se prononce pour « le rejet du traité constitutionnel ».

● **19 mars 2005** : euromanifestation de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour le oui au référendum.

● **16 avril** : meeting à la Mutualité, à Paris, pour la victoire du vote non.

● **29 mai 2005** : le non au référendum l'emporte, avec 54,9 %.

## I. Le traité de Lisbonne reprend tout ce qui a été rejeté le 29 mai 2005

Par Daniel Shapira

**1. La Constitution européenne reprenait tout le contenu destructeur des traités antérieurs (Rome, Maastricht, Amsterdam). Le traité de Lisbonne les maintient ou les renforce.**

Citons notamment :

— **Le pacte de stabilité et les déficits publics excessifs.**

— **Le rôle de la Banque centrale européenne** est maintenu et renforcé. Son caractère indépendant des gouvernements et même des autres institutions européennes est réaffirmé.

— **Le rôle majeur de la Commission européenne et de la Cour de justice européenne.**

— **L'interdiction des aides d'Etat.** C'est au nom de cet article que sont en fait ordonnés tout à la fois les privatisations des services publics par l'interdiction de toute subvention et le démantèlement de l'industrie (Alstom, EADS, etc.).

— **L'article 49 sur la libre prestation de services,** qui est à l'origine de la directive services ex-Bolkestein et au nom duquel la Commission européenne et la Cour de justice européenne démantèlent une à une toutes les législations nationales, est maintenu.

— **Les articles actuels définissant les politiques de l'emploi.**

Toute la politique menée depuis des années par l'Union européenne, rejetée le 29 mai 2005, est donc intégralement reprise dans le projet de nouveau traité européen. Mais il y a plus.

**2. Tout ce que le projet de Constitution européenne ajoutait aux traités antérieurs est repris dans le traité de Lisbonne.**

Citons les principaux aspects.

**a) Le renforcement des institutions supranationales**

— **Le président de l'Union européenne.** Avant, la présidence de l'Union européenne était une présidence tournante changeant tous les six mois. Désormais : « Le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. » Et : « Le président du Conseil européen ne peut pas exercer de mandat national. »

Avant, le président en exercice de l'Union européenne était en général le chef d'Etat ou de gouvernement du pays assumant la présidence. Désormais, le président de l'Union européenne

n'est plus tenu d'aucune manière par les intérêts de son propre Etat et peut présider l'Union pendant cinq ans d'affilée.

— **Le haut représentant pour les Affaires étrangères.**

Le projet de Constitution européenne proposait la création d'un « ministre des Affaires étrangères » de l'Union européenne. Le terme, à la demande de la Grande-Bretagne, n'a pas été retenu, mais le contenu de la mission de ce haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères est intégralement celui préconisé par le projet de Constitution européenne.

— **L'extension des votes à la majorité qualifiée.**

— **L'espace européen de sécurité, justice et police.**

Le traité de Lisbonne reprend le projet de Constitution européenne avec « la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale et, si nécessaire, le rapprochement des législations pénales ».

— **La personnalité juridique de l'Union européenne.**

Le traité de Lisbonne reprend la proposition de la Constitution européenne : « L'Union a la personnalité juridique », ce qui, en clair, donne pouvoir à l'Union européenne de conclure des accords internationaux par-dessus la tête des Etats-nations.

— **Les compétences respectives entre l'Union européenne et les Etats membres.**

Le traité de Lisbonne reprend la phrase du projet de Constitution européenne : « Les Etats membres exercent leur compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne. » Autant dire qu'en fait de compétence partagée, c'est l'Union européenne qui décide de tout. Et pour les domaines où, formellement, les compétences relèveraient des Etats membres, le traité reprend la formule de la Constitution européenne : « L'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des Etats-membres. »

**b) Le renforcement de la subordination à l'Otan.**

**c) Le renforcement du rôle de la BCE.**

**d) L'intégration des organisations syndicales.** Le traité de Lisbonne stipule, comme la Constitution européenne : « L'Union reconnaît et promeut le rôle des partenaires sociaux. Le sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi contribue au dialogue social. »

## II. Ce qui n'est pas repris du projet de Constitution européenne

**a) Le mot Constitution et les symboles**

Comme on le voit, le traité de Lisbonne reprend l'intégralité du contenu du projet de Constitution européenne, à l'exception du mot « Constitution ». La raison en est claire. A l'issue du sommet européen des 21, 22 et 23 juin 2007, la présidence allemande de l'Union européenne avait expliqué pourquoi : « L'échec des référendums sur la future Constitution européenne est interprété dans certains Etats membres comme exprimant les craintes des citoyennes et des citoyens vis-à-vis d'un superEtat européen. Il s'agissait d'apaiser ce sentiment. Avant le début du Conseil européen, les 27 Etats membres étaient déjà d'accord pour ne plus utiliser le terme de Constitution. Il a été décidé de réformer les traités de l'Union par la voie d'un traité modificatif. Celui-ci ne contient ni symbole évoquant un Etat ni hymne. »

Ainsi, la disparition des « symboles » a été clairement explicitée comme résultat des votes non en France et aux Pays-Bas. Comme l'avait expliqué la presse à l'époque : « Les symboles de la Constitution disparaissent, le fond reste. »

**b) La primauté du droit de l'Union européenne**

Formellement, la primauté du droit de l'Union européenne sur les législations nationales n'était pas écrite telle quelle dans les traités de l'Union européenne. La Constitution de 2004 proposait de l'affirmer explicitement. A la demande de la Grande-Bretagne, cette formule a disparu du projet du traité de Lisbonne. Mais comme on va le voir, cela ne change strictement rien.

Une déclaration annexée au traité (n° 29) indique expressément : « La Conférence rappelle que, selon une jurisprudence constante de la Cour de justice de l'Union européenne, les traités et le droit adoptés par l'Union sur la base des traités priment le droit des Etats membres, dans les conditions définies par ladite jurisprudence. En outre, la conférence a décidé d'annexer au présent acte final l'avis du service juridique du Conseil sur la primauté. » Cette déclaration cite l'avis du service juridique du Conseil du 22 juin 2007 : « Il découle de la jurisprudence de la Cour de justice que la primauté du droit communautaire est un principe fondamental dudit droit. Selon la Cour, ce principe est inhérent à la nature particulière de la Communauté européenne. A l'époque du premier arrêt de cette jurisprudence constante, la primauté n'était pas mentionnée dans le traité. Tel est toujours le cas actuellement. Le fait que le principe de primauté ne soit pas inscrit dans le futur traité ne modifiera en rien l'existence de ce principe ni la jurisprudence en vigueur de la Cour de justice. »

Tout est dit. Cette déclaration n° 29 relative à la primauté du droit de l'Union européenne sur celui des Etats membres concentre d'une certaine façon tout le traité de Lisbonne qui, comme on vient de le voir, reprend tout ce qui avait été rejeté le 29 mai 2005. ■



## Afrique du Sud

## Arrêt immédiat de la répression à Marikana !

Nous continuons, dans ce numéro, à donner la parole aux militants d'Afrique du Sud qui organisent la défense des mineurs de Marikana, après le massacre de trente-quatre grévistes par la police sud-africaine le 16 août dernier. Tout travailleur à travers le monde, se reconnaît dans le combat des mineurs en lutte avec leur syndicat pour des augmentations de salaire, et ne peut que s'en indigner. Mais tout travailleur solidaire des mineurs de Marikana, ne manquera pas également de s'interroger à la lecture de ce communiqué du 17 août : « Le chaos et l'anarchie initiés sous couvert de revendications salariales sont en réalité utilisés comme un moyen de recrutement pour l'AMCWU. (...) Nous appelons à l'arrestation immédiate de Steve Kholekile et de M. Mathunjwa (dirigeants du syndicat des mineurs AMCWU — NDLR), comme coordinateurs, planificateurs et dirigeants de cette violence anarchique. »

Qui s'exprime ainsi le lendemain du massacre ? Les patrons britanniques de la mine ? Un groupe d'extrême droite nostalgique de l'apartheid ? Non. Cet appel à la répression policière contre des syndicalistes émane du Parti communiste d'Afrique du Sud (SACP), membre, depuis 1994, de la « coalition tripartite » au pouvoir, aux côtés de deux autres organisations traditionnelles issues de la lutte du mouvement national, le Congrès national africain (ANC) et la Confédération des syndicats d'Afrique du Sud (Cosatu). Comment est-il possible qu'un gouvernement constitué d'organisations issues de la lutte contre l'apartheid fasse tirer sur des ouvriers noirs ? Ne faut-il pas en chercher la raison dans le refus obstiné de rompre avec le régime capitaliste ? C'est un fait : le gouvernement tripartite a, dès 1994, abandonné toute prétention à nationaliser les terres et le sous-sol au profit de la majorité noire. Il a poursuivi, au détriment de cette majorité, le remboursement d'une dette contractée... par le régime de l'apartheid. Ne sont-ce pas là les raisons profondes de la tragédie de Marikana ?

Dominique Ferré



Assemblée générale des mineurs en grève à Marikana, le 27 août 2012.

De Marikana, avec nos correspondants

Que se passe-t-il aujourd'hui à Marikana ? Au moment où nous « bouclons » ce journal, Tiyani Lybon Mabasa, militant historique de la lutte contre le régime de l'apartheid et actuel président du Socialist Party of Azania (Sopa), parti associé aux activités de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, nous indique, depuis Marikana :

« Je répète ce que le Sopa a affirmé dès le lendemain du massacre : pour nous, il est inadmissible que la direction de la Cosatu tente de faire reporter sur les mineurs et sur le syndicat AMCWU la responsabilité du massacre des mineurs grévistes de Marikana. Nous avons rencontré les mineurs et leurs familles, et de nombreux témoignages indiquent que plusieurs ouvriers, victimes de la fusillade du 16 août, ont été abattus sauvagement et de sang-froid par la police, certains abattus dans le dos. La situation sur place est extrêmement difficile : outre les morts qu'il faut enterrer (et nombre de grévistes abattus étaient des travailleurs immigrés venus du Mozambique, du Botswana, du Swaziland ou du Lesotho), on dénombre soixante-dix-huit blessés. Près de 260 ouvriers ont été arrêtés et sont menacés de lourdes condamnations. Pour notre part, avec des avocats, nous sommes engagés dans la défense des travailleurs arrêtés, car il est inadmissible que des travailleurs qui défendent leurs revendications légitimes soient frappés par la répression. »

Aux appels ouverts à la répression, émanant de dirigeants des partis gouvernementaux et de la Cosatu, a succédé une gigantesque opération de « consensus national », amenant le président de la République, Jacob Zuma, à décréter une

« semaine de deuil national » et à se déplacer, le jeudi 23 août, à Marikana. Ce changement de tonalité (tandis que la répression se poursuit) ne s'explique que par la sympathie de l'immense majorité des travailleurs du pays envers les mineurs, et parce que les appels venus « d'en haut », à condamner les grévistes ne passent pas. La veille, un autre groupe privé minier, l'Anglo American Platinum, propriétaire



« Pour nous, il est inadmissible que la direction de la Cosatu tente de faire reporter sur les mineurs et sur le syndicat AMCWU la responsabilité du massacre des mineurs grévistes de Marikana. »

Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (Sopa)

de mines de platine en Afrique du Sud, avait informé que, par centaines, ses salariés avaient refusé de descendre dans les puits, formulant des revendications d'augmentation des salaires. Il n'en reste pas moins que c'est bien le gouvernement de la coalition « tripartite », présidé par Zuma, qui a fait tirer sur les grévistes. Est-ce cela qu'il faudrait masquer derrière le « deuil officiel » décrété pendant une semaine ? Les événements tragiques de Marikana font ressurgir les questions les plus fondamentales qui n'ont pas été réglées lors de la « transition démocratique » (accords de Kempton Park, 1994), il y a près de vingt ans. Ainsi, samedi 18 août, l'ancien dirigeant de la Ligue de la jeunesse de l'ANC, Julius Ma-

lema, s'est adressé aux mineurs pour condamner le massacre, en désignant clairement la responsabilité du gouvernement. Indiquant que les propriétaires britanniques de la mine Lonmin s'enrichissent, tandis que « nos frères noirs meurent », il s'est prononcé pour « la nationalisation des mines », une revendication reprise à son compte, il y a déjà plusieurs mois, par la Ligue de la jeunesse de l'ANC.

Lybon Mabasa indique à ce sujet : « Nous apportons notre soutien plein et entier à Julius Malema lorsqu'il exige la nationalisation de Lonmin et du secteur minier, c'est-à-dire le transfert de la propriété du sous-sol à l'immense majorité noire. Pour

notre part, au Socialist Party of Azania, nous rappelons que cette question est posée de façon brûlante aujourd'hui, tant par la crise du système capitaliste, que les travailleurs ne doivent pas payer, que par l'héritage de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (Codesa) qui a conduit aux accords de Kempton Park. Accords qui ont vu les principales organisations issues de la lutte contre le régime d'apartheid préserver les intérêts de la minorité capitaliste et blanche contre ceux de l'immense majorité noire. »

Le 23 août, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples a lancé un appel d'urgence pour exiger du gouvernement sud-africain l'arrêt de la répression. A Paris, une délégation se rendra dans les jours qui viennent à l'ambassade sud-africaine. Plus que jamais, il est de la responsabilité du mouvement ouvrier de faire front contre la répression qui frappe les travailleurs de Marikana. ■

Photo AFP

## LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD (RSA) EN QUELQUES REPÈRES

► Superficie : 1,2 million de km<sup>2</sup>.

► Population : 49 991 300 habitants.

► Capitales : Pretoria (administrative), Bloemfontein (judiciaire), Le Cap (législative).

► Espérance de vie : 52 ans. Plus de la moitié des décès aujourd'hui sont dus au Sida.

► 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

► 35% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour.

► Principales productions : La RSA se place parmi les principaux producteurs mondiaux de minerais : platine : 1<sup>er</sup> exportateur mondial ; or : 1<sup>er</sup> ; vanadium : 1<sup>er</sup> ; chrome : 1<sup>er</sup> ; titane : 2<sup>e</sup> ; manganèse : 3<sup>e</sup> ; diamants : 4<sup>e</sup> ; charbon : 4<sup>e</sup> ; nickel : 7<sup>e</sup> ; fer : 9<sup>e</sup> ; phosphate : 8<sup>e</sup> ; cuivre : 13<sup>e</sup>.

## Parmi les réactions dans le mouvement ouvrier international

● Dès le 17 août, la Centrale unique des travailleurs (CUT) du Brésil, dans un communiqué de son secrétaire aux relations internationales, João Felício, « condamnait l'assassinat de mineurs par la police sud-africaine ».

● Dans un communiqué de presse, l'Organisation africaine des syndicats des mines, métaux, énergie, chimie et assimilés, dénonce « la tuerie sanglante de 34 mineurs (...), la pire atrocité jamais vue depuis le massacre de Sharpeville, sous l'apartheid en 1960. (...) L'OAS-MECA exprime sa condamnation et son dégoût envers les actions de la compagnie, de la police et l'inaction du gouvernement sud-africain. Une enquête au sujet des tueries, quoiqu'essentielle, n'est pas la réponse. La réponse est de traduire en justice les responsables qui ont permis que ce massacre ait lieu. »

● L'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) « condamne avec la plus grande fermeté la remise en cause des libertés fondamentales en Afrique du Sud » et « exige l'arrêt immédiat de la répression et des intimidations à l'encontre des travailleurs en lutte pour leurs justes et légitimes revendications ».

● Aux Etats-Unis, les correspondants de l'Entente internationale signalent que l'appel d'urgence de Louisa Hanoune et Daniel Gluckstein a été largement repris et diffusé, en particulier par de nombreuses organisations noires des Etats-Unis.

● En France, signalons, parmi les prises de positions, celle de la FNEC-FP-Force ouvrière qui « s'adresse au gouvernement sud-africain pour qu'il cesse immédiatement la répression contre les grévistes », demandant le « respect de la convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et de la convention n° 98 sur le droit d'organisation et la négociation collective, relatives à la liberté d'organisation, à la liberté syndicale, toutes deux ratifiées par l'Afrique du Sud », tandis que la FSU, rappelant que sous « la pression des pays occidentaux, du FMI et de la Banque mondiale, l'Afrique du Sud était alors écrasée par une dette héritée de... l'apartheid ! », a demandé « que cesse toute répression contre les grévistes et que des négociations s'ouvrent sur la base de leurs revendications ».

La CGT, condamnant « avec la plus grande fermeté (...) le massacre perpétré par la police le 16 août 2012 », constate que « dix-huit ans après la fin de l'odieux régime de l'apartheid, la pauvreté et la misère pèsent encore lourdement en Afrique du Sud ».

Pour sa part, la fédération régionale CGT des mines de fer et de sel de Lorraine a exigé du gouvernement sud-africain « qu'il cesse immédiatement la répression contre les grévistes ».

SYRIE

# La barbarie programmée

François Lazar

**L'**impasse militaire dans laquelle se trouve l'opposition armée au régime syrien pousse les Etats-Unis, et à leur traîne la France et la Grande-Bretagne, à envisager d'intervenir plus directement. C'est dans ce sens que revient à la surface le projet de mise en place d'une zone d'exclusion aérienne dans la région d'Alep. Les services secrets américains et turcs se réunissent en cellule de crise pour étudier ce projet. Selon Jean Fleury, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air française cité par le journal libanais *As Safir* daté du 24 août, « nous n'interviendrons pas parce que nous sommes incapables de mener une confrontation contre l'armée syrienne (...). Pour détruire les avions de Bachar al-Assad, nous avons besoin de toute la machine de guerre américaine et des bases militaires américaines à Chypre et en Grèce et dans tout le Moyen-Orient (...). Pour toute intervention en Syrie, nous ne pouvons être mieux qu'une force d'appoint placée sous le commandement américain, et ce ne serait pas très flatteur pour nous. » C'est donc en armant, finançant, organisant les groupes armés, en menant des opérations de déstabilisation que les grandes puissances cherchent à renverser le régime ou pour le moins à diviser le pays en plusieurs zones. C'est dans ce sens que l'armée amé-

## Une guerre civile en Syrie serait marquée par des affrontements et des massacres impliquant populations turques, chrétiennes, musulmanes sunnites et alaouites, kurdes.

ricaine a décidé de livrer des missiles « Stinger » aux rebelles syriens pour qu'ils puissent attaquer l'aviation syrienne. De nombreux éléments montrent que « l'Armée syrienne libre », dont une partie des combattants à Alep sont de nationalité turque, saoudienne ou libyenne, est isolée dans la population. Pour Al Jazeera (23 août) : « Des étrangers combattent dans la grande ville syrienne d'Alep à côté des rebelles qui se disent déçus que pas plus de résidents aient rejoint leur cause. » Allant dans le même sens, le site Atlantico.fr indique que « l'armée syrienne (gouvernementale) a reçu durant les mois derniers 50 000 demandes d'adhésion de jeunes Syriens ». Le journaliste

anglais Robert Fisk, qui publie chaque jour des reportages sur la situation interne en Syrie dans le journal *The Independent*, notait le 21 août que : « de nombreux habitants d'Alep, hors de portée de l'écoute des soldats, m'ont parlé "d'étrangers" armés dans leurs rues, à côté de Syriens "venus de la campagne", montrant que la présence d'un nombre considérable de non-Syriens armés apparaît être vraie. » Nous avons évoqué, dans *Informations ouvrières*, le déclenchement d'une guerre civile en Syrie. Une guerre civile en Syrie serait marquée par des affrontements et des massacres impliquant populations turques, chrétiennes, musulmanes sunnites et alaouites, kurdes, ce qui n'a pas lieu. Il s'avère, à la lumière de l'actualité sur place, et pour reprendre l'expression de Robert Fisk, que c'est davantage une guerre « incivile », sans merci, que mènent les « rebelles », soutenus par les grandes puissances, financés par l'Arabie Saoudite et le Qatar (qui voudrait faire passer son gaz vers l'Europe par la Syrie, pour éviter le détroit deOrmuz), et l'armée syrienne. Le peuple syrien, majoritairement laïque, affiche sa crainte d'un changement de régime mené par des islamistes, sans nécessairement soutenir le régime actuel, et cherche avant tout à fuir les combats. D'un équilibre plus fragile, c'est du Liban que les menaces d'une nouvelle guerre civile se font entendre de manière inquiétante. ■

Les conséquences de la guerre en Syrie

# Correspondance du Liban



L'exploitation du champ de gaz naturel de Tamar a commencé. Celui-ci devrait approvisionner l'Etat d'Israël à partir de la fin 2012.

Photo DR

Depuis trois mois, onze citoyens libanais ont été kidnappés par l'« Armée syrienne libre », sur les terres syriennes, à leur retour d'un pèlerinage en Irak.

**L**e but de ces agissements est de semer la zizanie entre les chiïtes (courant religieux auquel appartiennent les otages) et les Syriens qui résident au Liban. Les choses se sont mal passées. Les familles des victimes ont été rassurées par Saad el-Hariri, ancien Premier ministre du Liban, qui a promis au Hezbollah de les libérer. Mais il aurait ralenti l'opération, à la demande de l'administration américaine et des responsables turcs. En réponse à l'échec de l'opération, l'Armée syrienne libre a enlevé Hassan el-Mokdad, un libanais qui réside à Damas, la capitale de la Syrie. La famille de Hassan el-Mokdad (ou plutôt sa tribu arabe, qui croit encore au principe de la vengeance personnelle)

a enlevé plus de quarante opposants syriens. Ils en ont libéré vingt, et prétendent que parmi ceux qui restent, il y a un grand cadre de l'Armée syrienne libre. Ils ont aussi enlevé un citoyen turc pour obliger le gouvernement turc à intervenir pour la libération de leur fils et des autres victimes libanaises. Toutes les preuves indiquent que les personnes kidnappées se trouvent en Turquie. Les gouvernements turc et saoudien, ainsi que le gouvernement américain, ne font rien, loin s'en faut, pour les faire libérer. C'est donc un enlèvement et un contre-enlèvement où le seul tort des victimes est d'appartenir ou d'être issu d'un courant religieux différent de celui de leurs ravisseurs. Par contre, les autorités libanaises n'ont pas bougé le petit doigt depuis les trois derniers mois, comme si les onze personnes kidnappées n'étaient pas des citoyens libanais. Le président de la

République a menacé les ravisseurs du citoyen turc, parce qu'il a peur des Américains, des Saoudiens et des Turcs, et non pas parce que le pays baigne dans l'insécurité et que les gens meurent tous les jours à Tripoli. (...)

## Le gaz au cœur des affrontements

Les affrontements autour des pipelines entre l'Europe de l'Ouest et les pays exportateurs constituent un des aspects des affrontements actuels en Syrie. L'Europe doit compter essentiellement sur l'importation du gaz en provenance de Russie et d'Algérie pour les besoins de son industrie. Depuis quelques années, un projet est en cours afin de profiter du gaz découvert en Méditerranée, projet auquel participent Israël, le Qatar et la Grèce avec une participation de Chypre. Le but est de faire parvenir le gaz, que se disputent l'état d'Israël et le Liban, vers la Grèce afin de le commercialiser en Europe, à l'image de ce que fait actuellement la Russie. Ce plan est concurrent au plan russe, à la fois politiquement et économiquement. C'est pourquoi l'apparition d'une nouvelle ligne d'acheminement du gaz israélien vers l'Europe de l'Ouest, avec la participation d'autres pays, dont la Turquie et le Qatar — qui a financé, il y a quelques années, une station en Grèce —, va pousser l'Europe à compter sur le gaz israélien plutôt que sur celui de la Russie, ce qui va avoir un impact économique et politique stratégique. La Syrie possède une région économique proche de la Turquie, de Chypre et du Liban, et cette zone est beaucoup plus grande que la zone économique libanaise parce que les côtes syriennes sont beaucoup plus accessibles que les côtes libanaises. ■

# Egypte

Après la visite du FMI

## Standard & Poor's presse le nouveau gouvernement de "s'attaquer à certains des défis structurels pressants"



La directrice du FMI et le président égyptien, le 22 août.

Photo AFP

### Correspondant

Le 22 août, la directrice du FMI, Christine Lagarde, s'est rendue au Caire pour rencontrer le président de la République, Mohamed Morsi, à la demande de ce dernier.

**D**epuis plusieurs mois, le FMI discute d'un programme de réformes économiques sur lequel les dirigeants égyptiens devraient s'engager, en contrepartie d'un prêt de 3,2 milliards de dollars. Mais la tenue des élections et l'absence de consensus national, exigé par le FMI pour l'octroi du prêt, ont bloqué les discussions. Cette fois, Mohamed Morsi a officiellement demandé un prêt de 4,8 milliards de dollars.

## Le gouvernement Hicham Qandil se prépare d'ores et déjà à affronter la classe ouvrière et les fellahs.

### ÉCLAIRAGE

L'agence centrale égyptienne des statistiques vient de publier les chiffres officiels du chômage. Celui-ci atteint le record de 12,6 % au deuxième trimestre 2012. Plus d'un quart des 3,395 millions de chômeurs ont perdu leur emploi récemment. Les plus frappés par le chômage sont les jeunes : 41 % chez les 20-24 ans. Huit diplômés sur dix ne trouvent pas de travail. Une situation pire qu'au moment où le peuple égyptien s'est dressé pour mettre à bas la dictature de Moubarak.

dine Sabbahi, arrivé en tête au Caire, à Alexandrie, dans les quartiers ouvriers et les villes industrielles. L'agence de notation américaine Standard & Poor's joue sa partition : le lendemain de la visite de Christine Lagarde au Caire, elle a publié un communiqué : « Nous pensons que les Frères musulmans, formation politique dominante en Egypte, et les plus hauts gradés de l'armée égyptienne s'acheminent vers un accord. De notre point de vue, cela pourrait amener les autorités à s'attaquer à certains des défis structurels pressants de l'Egypte et à enrayer la dégradation des finances publiques et externes. » Et Standard & Poor's confirme la note B de l'Egypte, avec une perspective négative. « L'objectif est d'améliorer la stabilité, de rétablir la confiance dans le but d'inciter les investisseurs à investir et à créer des emplois », a résumé Christine Lagarde après ses entretiens avec Mohamed Morsi et le Premier ministre. Inciter les investisseurs à investir ? N'est-ce pas ce qu'a fait Moubarak depuis les années 1990 en privatisant des centaines d'entreprises publiques, en dérégulant le commerce extérieur, en livrant le pays aux grands groupes capitalistes et à la corruption ? Le nouveau gouvernement Hicham Qandil se prépare d'ores et déjà à affronter la classe ouvrière et les fellahs. Le Premier ministre a rencontré les dirigeants de l'officielle Fédération des syndicats égyptiens (FSE) pour discuter d'un plan visant à mettre fin aux grèves et manifestations des travailleurs, qui se poursuivent depuis un an. C'était le 23 août. Puis il a rencontré, le 24 août, ceux de la Fédération des syndicats indépendants. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Khaled al-Azhari, a annoncé avoir mis en place un organisme chargé de suivre les grèves et d'examiner leurs causes. Il remettra régulièrement un rapport au Premier ministre sur le sujet. ■

Histoire du mouvement ouvrier



# “L'émancipation des travailleurs”

“Une histoire de la Première Internationale”

Nos lecteurs connaissent bien le début de cette phrase : « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.* » C'est la devise de notre journal, depuis sa fondation en 1958. Ce fut d'abord celle de l'Association internationale des travailleurs, souvent appelée Première Internationale. L'historien Mathieu Léonard en a fait très naturellement le titre du travail historique qu'il vient de lui consacrer (1). Nous avons lu cet ouvrage avec un intérêt tout particulier ; nous y avons apprécié des principes, des objectifs, des débats dans lesquels nous nous retrouvons pleinement. *Informations ouvrières*, également « tribune libre de la lutte des classes » depuis sa fondation, puise ses racines au plus profond de l'histoire du mouvement ouvrier.

Par Jean-Marc Schiappa

**A** Londres, en septembre 1864, se tient une rencontre afin de constituer une coopération internationale

pour défendre la classe ouvrière : « *Il s'agit donc initialement d'une agence et d'un réseau, avec peu d'adhérents et peu de moyens, fondés sur des principes grandioses et généreux avec lesquels un large éventail de tendances peuvent s'accorder... tant que ne sont pas abordées les questions des modalités de changement de société* », écrit l'auteur, page 37. Coalition hétéroclite, donc, où se retrouvent les dirigeants anglais des Trade Unions, des mutualistes français, des exilés allemands et italiens, les premiers communistes regroupés autour de Karl Marx... Très peu de chose en apparence, mais en même temps un énorme pas en avant.

Ce réseau se développe en relation avec les organisations ouvrières existantes (*Trade Unions* anglaises, mais aussi, par la suite, la nouvelle génération de militants ouvriers français (d'où se détache la lumineuse figure d'Eugène Varlin, par exemple) et c'est probablement la principale caractéristique de la Première Internationale : en rien un groupe doctrinaire qui donnerait des leçons au monde ouvrier, mais des militants qui cherchent à se lier à d'autres militants et à s'organiser. Les grèves, nombreuses, souvent sanglantes, parfois victorieuses, en Suisse, en Belgique, en France notamment, et dans lesquelles les

« internationaux » se dépensent sans compter, lui donnent un prestige sans égal et, surtout, un accroissement numérique et politique fulgurant. Lors de la grève des « ovalistes » (ouvrières du textile), à Lyon en 1869, il a pu être écrit : « *Ce n'était pas l'Internationale qui jeta les ouvrières dans la grève, mais la grève qui les jeta dans l'Internationale* ».

Ce sont les débuts du mouvement ouvrier organisé. La Commune de Paris de 1871 fut l'apogée de ce mouvement pratique que Léonard dresse en pages très fortes (pp. 229-270). Mais les nombreux problèmes, terribles, que pose son écrasement portent en germe la fin de ce premier regroupement international des travailleurs. L'auteur revient sur les différences de fond entre ceux que l'on appellera, avec schématisme, les « marxistes » et les « anarchistes » dont Bakounine. Faut-il prendre le pou-



Genève, septembre 1866 : le premier congrès de la Première Internationale.

voir politique, donc utiliser tous les moyens de la politique, notamment un parti, ou détruire de fond en comble du jour au lendemain l'appareil d'Etat ? Bakounine, en 1871, à Lyon, « abolit » l'administration de l'Etat, par exemple (p. 219). Cette divergence se double d'un mode d'organisation différent : un parti combattant au grand jour sur le terrain des intérêts de la classe ouvrière ou une société secrète fomentant conjurations et complots ?

Cette double opposition va s'étendre sur tous les sujets et dans toutes les sections de l'Internationale, provoquant son éclatement. Léonard

revient en détail sur cette crise mortelle. De fait, le mouvement ouvrier était devenu une force, capable de produire le premier gouvernement ouvrier de l'histoire, la Commune de Paris. « *Les questions des modalités du changement de*

*société* » évoquées plus haut ont été réglées par la pratique, dans la lutte des classes.

On l'aura compris, nous recommandons chaudement cet ouvrage à nos lecteurs. Il présente à nos yeux deux qualités essentielles. La première est, avec la rigueur de la relation, une grande lisibilité, sans que l'auteur ait recherché le travail universitaire exhaustif avec ce qu'il a parfois d'ennuyeux. Il s'est toujours laissé dans le récit une marge d'appréciation personnelle tout à fait recevable et appelant à la réflexion du lecteur.

La deuxième qualité de l'étude de Léonard est justement son extrême honnêteté dans la façon dont il pré-

sente les positions des uns et des autres, leurs désaccords, les enjeux politiques. Mettant évidemment en lumière les oppositions entre Marx et Bakounine, il n'hésite pas à expliciter ce avec quoi il n'est pas d'accord avec l'un ou l'autre. Semblant souvent plus proche de Bakounine que de Marx, il évoque pourtant longuement l'antisémitisme de Bakounine (pp. 169-175, notamment), en soulignant aussi comment des bakouniniens du premier cercle (Herzen, Lorenzo, par exemple) s'en sont fermement dissociés.

Cela ne veut pas dire que nous partageons tout ce qu'écrit l'auteur (qui, d'ailleurs, non seulement ne le demande pas mais appelle toujours à la réflexion). Ainsi, plusieurs caractérisations d'Engels semblent, à la fois excessives et inappropriées. La bibliographie, si elle est très solide, est cependant incomplète et on s'étonne de ne pas y trouver trace de l'édition par notre regretté camarade Gérard Bloch du *Marx* de Franz Mehring, de l'étude classique de Franco Venturi sur les révolutionnaires russes du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'article de V. Daline sur le bakouninien James Guillaume (2).

Mathieu Léonard met en lumière qu'un militant peut, à bon droit, paraphraser la formule tant appréciée par Marx : « *Rien de ce qui est humain ne m'est étranger.* » Rien de ce qui concerne le mouvement ouvrier ne nous est étranger. Léonard aurait pu rappeler que le premier nom, parmi ceux d'une vingtaine de révolutionnaires à honorer, inscrit sur un obélisque à Moscou, après la révolution de 1917, sur proposition de Lénine, fut celui de Bakounine, non loin de ceux de Proudhon, de Marx et d'Engels

## Dans la présentation de l'auteur

« L'Association internationale des travailleurs a été une tentative inédite, celle de l'organisation fraternelle de militants ouvriers décidés à inventer leur avenir eux-mêmes en dépit des concurrences nationales et des guerres impérialistes. Elle a constitué ce creuset de tendances et d'idées qui a cherché à donner un contenu aux idées sociales les plus avancées de son époque, tout en appuyant la lutte du mouvement ouvrier pour l'amélioration de sa situation matérielle immédiate, à ce moment historique où le prolétariat européen prend conscience de lui-même et de sa force potentielle. »

d'ailleurs. C'était l'époque à laquelle le vieux militant bakouninien Sajine, évoqué par Léonard, demandait et obtenait de la part de Lénine des subsides pour collecter les archives de Bakounine. Comme l'écrivait Gérard Bloch, on « *ne confond pas marxisme et manichéisme* » (3). C'était bien là, en effet, l'esprit de l'Association internationale des travailleurs. ■

(1) Mathieu Léonard, *L'émancipation des travailleurs. Une Histoire de la Première Internationale*, 416 pages, éditions La Fabrique, 15 euros.

(2) Gérard Bloch, présentation et notes de Franz Mehring, *Vie de Karl Marx*, 1982 ; Franco Venturi, *Les intellectuels, le peuple, la révolution*, deux volumes, 1972 ; V. Daline, in *Hommes et Idées*, 1983.

(3) Gérard Bloch décrit cette situation pages 61 à 63 de son *Mehring*.



## “JE SUIS SEREIN !”

Ecoutez bien nos hommes politiques. Dès que le ciel leur tombe sur la tête, qu'ils viennent de prendre une veste dans les urnes ou qu'un récent événement démontre à l'évidence exactement le contraire de ce qu'ils racontent, qu'importe, ils sont sereins !

Ils sont sereins aussi quand l'ombre de la justice se rapproche un peu trop de certains d'entre eux, qu'il est question de mises en examen, d'escroqueries en série, de corruptions, de toutes ces turpitudes qui sont souvent leur lot commun. Il faut alors écouter les ténors du barreau se répandre dans les médias, avec leurs intonations inimitables, pour affirmer : « *Mon client est serein.* »

A dire le vrai, cette sérénité factice est inversement proportionnelle à l'avenir parfois sérieusement compromis des « grands de ce monde ». C'est souvent pitoyable, mais cela a aussi une signification politique : aussi empêtés soient-ils dans leurs affaires malpropres, les hauts personnels de la V<sup>e</sup> République bonapartiste s'estiment au-dessus des lois, de l'opinion publique, de la démocratie.

## “TRANSPARENCE”

Quand ils ne sont pas sereins, ces mêmes beaux parleurs sont transparents, quelques fois les deux ensemble d'ailleurs. Attention, alerte rouge : quand vous entendez ce mot, sachez que c'est un code ! Plus ils s'affirment transparents, plus ils s'appêtent à mentir, à mentir encore et toujours, et plus effrontément qu'à l'ordinaire, ce qui n'est pas peu dire. Bien sûr, ils mentent en permanence, d'abord sur l'essentiel, la crise que l'on est en train de surmonter, l'Europe et l'euro qui protège les Français, le chômage qui va bien finir par reculer... Le mensonge, c'est leur oxygène, le b.a.-ba de la langue de bois.

Mais quand ils se décernent à eux-mêmes des brevets de transparence, c'est que le jeu politicien se dérobe sous leur pas. Que les procédures judiciaires se rapprochent d'eux.

Il faut bien que le « secret défense » serve à quelque chose... Ça aide à la rendre opaque, la transparence ! Demandez donc à certains juges d'instruction comment ils se sont fait sèchement claquer au nez les lourdes portes blindées de la « Sécurité intérieure », façon V<sup>e</sup> République. Circulez, monsieur le juge... on est transparents, il n'y a rien à voir !

François Péricard ■

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**  
**Tribune libre de la lutte des classes,**  
**hebdomadaire du POI.** Dans le cadre  
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,  
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité  
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement  
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.  
 Cela sous leur propre responsabilité.  
 L'hebdomadaire est édité par l'association  
 (loi 1901) Informations ouvrières.  
 Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef :** Lucien Gauthier.  
 • **Siège :** 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.  
 • **Imprimerie :** Rotinéd 2000, Paris.  
 • **Tirage :** 20 000 exemplaires.  
 • **Commission paritaire :** 0909 C85 410.  
 • **ISSN :** 0813 9500.

• **Rédaction :** *Informations ouvrières*,  
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
 CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.  
 Tél. : 01 48 01 89 23.  
 Fax : 01 48 01 89 29.  
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements :**  
 Maïté Dayan.  
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;  
 01 48 01 88 41.  
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com  
 • **Dépôt légal :** à publication.

## > L'actualité internationale <

**L'HUMEUR**  
 de Michel Sérac

### Godillots bicolores ?

Les coups de menton se multiplient, pour ordonner aux élus « de gauche » de se soumettre au traité européen Sarkozy-Merkel. Aubry, Ayrault exigent le silence dans les rangs. Toujours élégant, Cohn-Bendit rappelle aux élus Verts qu'ils ne peuvent avoir « le beurre et l'argent du beurre ». Sommations de François Rebsamen (PS) : « *Ceux qui ont été élus avec le programme de François Hollande, grâce à l'élection de François Hollande, devraient être un peu plus respectueux des engagements de François Hollande.* » En une phrase, on trouve : un mensonge, un aveu, une omission volontaire.

1. Le « programme de François Hollande » n'incluait pas l'approbation du traité Merkozy, mais sa modification. Or nombre d'élus constatent, comme nous, que pas un mot n'a été changé à ce traité d'austérité : mensonge, donc.  
 2. Le coup d'Etat et la Constitution de 1958 ont remplacé la démocratie parlementaire par des majorités de « godillots », obéissant au président-monarque. Cette soumission au « guide » bonapartiste, doctrine de la droite, est donc aussi celle de M. Rebsamen ?  
 3. M. Rebsamen évite de préciser que les godillots de Hollande seraient bicolores : côte à côte, la droite triomphante et le PS honteux voteraient le traité réactionnaire. Comme en Grèce... Au fait, ce président, qui demande avec arrogance, aux côtés de Merkel et de la troïka, des « efforts » au peuple grec, déjà saigné à blanc par les capitalistes, n'est-ce pas l'ex-candidat Hollande, qui se proclamait, pour être élu, « l'adversaire de la finance » ? « Respectueux des engagements », ce traité ? Oui, de ceux de Sarkozy envers les banquiers.



**La parole à...**  
**Michael Futterer,**  
 secrétaire adjoint du syndicat de l'enseignement GEW du Land de Bade-Wurtemberg

**Le 29 juin, le gouvernement de Mme Merkel a obtenu la majorité des deux tiers nécessaire pour une modification de la Constitution allemande, pour faire passer le MES et le TSCG. Comment cela a-t-il été possible ?**  
 Le vote n'a, en aucune manière, été l'expression de la force du gouvernement Merkel. Face aux risques de troubles sociaux, les marchés financiers ne croient pas que ce gouvernement soit en mesure de faire passer les traités MES et TSCG. Pendant le vote, des conflits se sont fait jour jusque dans les rangs de la coalition. Quelques jours après le vote, sous la pression du gouvernement américain, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, annonçait que la BCE s'appropriait à acheter des emprunts gouvernementaux pour pouvoir injecter davantage de capital dans les marchés financiers. Une décision à laquelle s'opposait publiquement le président de la Bundesbank. Un débat acerbe opposait en même temps les économistes entre eux, provoqué par les mises en garde répétées contre les sommes gigantesques de garanties, atteignant mille milliards d'euros, données par l'Allemagne. Face à la résistance de la population travailleuse et des syndicats, le gouvernement Merkel n'a pu obtenir la majorité, dans ces conditions, qu'avec le soutien de la direction du SPD (Parti social-démocrate — NDLR).

**Comment s'exprime cette résistance ?**  
 Une lettre ouverte de syndicalistes, de militants politiques et de sociaux-démocrates a été adressée aux députés du SPD. Elle a donné une voix au profond refus des deux traités parmi les travailleurs et dans la population.

# “Le meilleur pacte pour la croissance, c'est la non-ratification du TSCG”

Au sein des syndicats, il y a eu d'intenses discussions et des appels aux directions. A l'automne 2011, le président du DGB, Sommer, et les directions des syndicats affiliés à la confédération, appelaient encore les députés à voter pour l'élargissement du FESF (*Fonds européen de stabilité financière — NDLR*) et pour « l'aide » à la Grèce.

De nombreux collègues et instances du syndicat Ver.di (services publics) et du GEW (enseignement) se sont opposés à cette position. Sous la pression du refus de millions de syndicalistes, les deux dirigeants, Bsirske de Ver.di et Thöne du GEW, ont appelé les députés, à la veille du vote au Parlement, à se prononcer contre le TSCG. Et même le bureau du président du DGB a finalement publié un jugement négatif sur les deux traités et un appel en faveur du vote non au TSCG.

De leur côté, malgré la pression de la direction du SPD, vingt-trois députés du groupe parlementaire ont voté contre le TSCG. Dans les controverses sur le TSCG, un fossé s'est ainsi creusé entre les syndicats et leurs millions d'adhérents d'un côté, et la direction du SPD de l'autre.

**Comment la situation se développe-t-elle depuis ?**  
 La direction du SPD s'efforce d'amener les syndicats à revenir sur leur non au

TSCG et au MES, au nom d'une renégociation grâce à laquelle elle aurait obtenu un complément au traité sous la forme de « mesures pour la croissance et l'emploi ».

La population subit déjà, elle, les conséquences du TSCG, qui n'est pourtant pas encore ratifié, sous la forme d'un renforcement de la politique d'austérité pour que soient économisés 30 milliards d'euros pour « freiner l'endettement ». Cela concerne en particulier l'infrastructure des Länder et des communes.

### “Dans les controverses sur le TSCG, un fossé s'est creusé entre les syndicats et leurs millions d'adhérents d'un côté, et la direction du SPD de l'autre”

Parallèlement, la récession montante entraîne une vague de licenciements et de réduction des horaires dans l'industrie. Au nom de la compétitivité, la pression grandit pour que soient adoptées d'autres réformes du marché du travail et pour de nouvelles suppressions d'emplois. Les mesures de croissance ont été dénoncées comme « du vent » par les syndicats et rejetées avec l'argument que « le meilleur pacte pour la croissance, c'est la non-ratification du TSCG ».

Pourtant, quelques responsables syndicaux veulent, en accord avec la direction du SPD, répondre à la politique d'austérité et de déréglementation, aux effets destructeurs quotidiens, par un combat pour un « impôt sur la richesse », pour « plus de démocratie en Europe » et pour une « Assemblée constituante européenne ».

Croient-ils, ces dirigeants, que les travailleurs et la jeunesse vont se soumettre, au nom de cela, au diktat de destructions bien réelles des institutions euro-

péennes disposant, grâce au TSCG, de pouvoirs dictatoriaux ?

### Quelle est votre intervention ? Et quelle signification a pour vous la rencontre européenne tenue à Cologne, le 29 juin dernier ?

Nous pouvons nous appuyer sur la résolution des travailleurs et des représentants syndicaux et politiques des différentes nations européennes réunis le 29 juin pour mener ensemble et en liaison étroite le combat contre la ratification, pour que soit annulé le TSCG. Les manifestations de masse et les grèves générales en Grèce, au Portugal, et maintenant avant tout en Espagne, contre les mémorandums et les réformes du marché du travail, montrent à tous les travailleurs d'Europe la voie à suivre et font naître l'espoir : il est possible de rejeter le diktat de la troïka et de l'Union européenne. Le TSCG, qui est suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus du destin des peuples, peut être dénoncé.

En ce sens, nous nous appuyons sur la rencontre européenne pour poursuivre en Allemagne le combat pour la dénonciation des traités qui viennent d'être ratifiés et pour une campagne unie des travailleurs avec leurs organisations contre toute forme de politique d'austérité, de destruction des conventions collectives, des droits ouvriers et syndicaux, contre les licenciements au nom de la compétitivité. Sur cette base, une conférence nationale doit être organisée fin novembre.

De leur côté, les collègues de Ver.di préparent, pour l'automne, des actions et des assemblées contre la politique d'austérité dans les communes et pour la dénonciation du TSCG. Ils veulent, à cette occasion, inviter des syndicalistes français et espagnols. ■

## INFORMATIONS OUVRIÈRES

### CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (  9,50 euros pour les plis clos )  
 (datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros “découverte” : 7 euros •  12 numéros : 17 euros •  4 mois (17 numéros) : 24 euros  
 6 mois (25 numéros) : 33 euros •  1 an (51 numéros) : 65 euros •  1 an, pli clos : 110 euros

Comité : ..... Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, ave., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### ET TOUJOURS...

**12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

### Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements chaque fin de mois de 5,80 euros présentés par *Informations ouvrières*. Je pourrai suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.

Date : .....  
 Signature (obligatoire) :



**IMPORTANT :** n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543